



**Accueillir un élève en situation de handicap  
dans sa classe avec ou sans accompagnateur de vie  
en milieu scolaire**

Vous accueillez un enfant en situation de handicap dans votre classe, et l'élève qu'il est vous interroge légitimement :

Comment agir au mieux par rapport à ses besoins ? Quels sont ses besoins ? Jusqu'où l'aider, le soutenir sans le noyer, sans le laisser à l'écart ?

Les réponses plurielles seront à construire en équipe, avec la famille, l'accompagnateur de vie en milieu scolaire, l'équipe enseignante, les « enseignants spécialisés et le psychologue scolaire, les partenaires éducatifs et de santé. L'enseignant de la classe a pour mission, avec ses outils généralistes, de participer au projet de vie de l'enfant dans une dimension, la dimension scolaire vécue en classe ordinaire.

Ce guide a été réalisé pour vous réassurer et vous donner quelques repères pragmatiques et pertinents par rapport à l'accueil spécifique d'un élève en situation de handicap accompagné ou non d'un accompagnateur de vie en milieu scolaire.

**Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre secrétaire de CCEP.**

# Sommaire

**Comment mieux appréhender mon rôle d'enseignant auprès d'un élève en situation de handicap ? – p.4**

**Ce que je sais déjà faire – p.5**

**Quel est le rôle de l'accompagnateur de vie en milieu scolaire ? – p.7**

**Fiches pratiques - 1<sup>ère</sup> partie : Un accueil qui s'anticipe**

**F1 - Connaitre les partenaires et collaborer au projet de l'enfant – p.12**

**F2 - Recueil d'informations – p.13**

**F3 - Appréhender la situation de handicap de l'élève – p.14**

**F4 - Sensibiliser les élèves de l'école, de la classe à la situation de handicap – p.16**

**F5 - Aménager l'espace et l'environnement d'apprentissage – p.17**

**F6 - Anticiper l'absence de l'accompagnateur de vie en milieu scolaire – p.18**

**Fiches pratiques - 2<sup>ème</sup> partie : Un accueil qui s'accompagne**

**F7 - Co-écrire le PSI : le projet pédagogique – p.20**

**F8 - Co-écrire le PSI : spécificités en lien avec le handicap – p.21**

**F9 - Des outils pour collaborer avec l'accompagnateur de vie – p.22**

**F10 - Construire activement l'autonomie de l'élève et accompagner son émancipation – p.23**

# Comment mieux appréhender mon rôle d'enseignant auprès d'un élève en situation de handicap ?

## Le référentiel du socle devient premier

Le référentiel de compétences de tous les élèves est le socle commun : c'est celui que l'on valide dans le cadre des bilans de fin de cycle. C'est celui qui guidera mes objectifs d'actions.

J'interroge les compétences psycho-sociales d'habiletés dans les relations sociales, d'affirmation de soi.

## L'enfant conditionne l'élève

**J'interroge les besoins de l'enfant** pour mieux définir mes actions auprès de l'élève :

- comment est organisé son temps de scolarisation ? Quels temps de repli et de repos lui sont nécessaires ? ;
- quelle continuité dans les réponses, les actions, les stratégies travaillées en classe avec les temps sociaux, les temps non scolaires (famille, orthophonie, centre de loisirs...) ?

## La réussite s'inscrit à l'échelle du parcours entier de scolarisation et de formation

Je vois en lui un futur **citoyen**, acteur de notre société :

- quelle place pour les apprentissages qui favorisent les compétences d'autonomie, de solidarité, d'organisation ?
- quels contenus d'apprentissages, dans quelle progressivité pour favoriser l'accessibilité aux actes du quotidien, de la vie courante ?

## Ce que je sais déjà faire

Souvent, l'enseignant confronté à sa première inclusion d'élève en situation de handicap s'inquiète de ce qu'il ne sait pas faire.

Et si vous vous appuyiez sur tout ce que vous savez déjà faire ?

### **Voici un recueil des principaux gestes professionnels adaptés à la scolarisation d'un élève en situation de handicap :**

- Prendre des informations auprès des parents pour avoir des renseignements sur les retentissements du handicap : fatigue, lenteur, praxie (adaptation des mouvements au but visé), prononciation, sur ses habitudes, sur la façon dont le jeune apprend, réagit, dont il communique. Ce qu'il aime ou rejette, ses points forts et ses points de faiblesse.
- Faire le point sur ses savoirs, partir de ce qu'il connaît et maîtrise.
- Reformuler, répéter les consignes et les informations pour aider à leur compréhension.
- Valider positivement, régulièrement et fréquemment les acquis cognitifs et comportementaux.
- Identifier l'objectif d'évaluation visé.
- Partir de situations concrètes, éviter le langage abstrait.
- Ne pas assimiler le niveau graphique ou oral et la maturité intellectuelle.
- Rendre accessibles les règles de vie, les codes sociaux en les explicitant de manière systématique, verbalement et/ou à l'aide de supports visuels adaptés au niveau de compréhension de l'enfant (ex : photos, images, pictogrammes, vidéos..).
- Poursuivre les accompagnements adaptés sur les temps informels ou hors classe et être particulièrement vigilant sur les récréations (risques d'instrumentalisation, de maltraitance ou de harcèlement).
- Donner la possibilité à l'enfant de s'appropriier les jeux ou le matériel de manière individuelle, en dehors des temps habituels (maternelle).
- Enoncer l'objectif de la séance et en faire une synthèse à la fin.
- Aider à la compréhension par une explicitation ou une reformulation.
- Aider à gérer les affaires par des propositions de méthodes (ex. des codes couleurs pour des rangements par matière...).

***Pour aller plus loin :*** Source : <http://eduscol.education.fr/cid96837/gestes-professionnels-adaptés-pour-scolariser-un-eleve-en-situation-de-handicap.html>

Vous pouvez légitimement vous questionner à propos des perturbations qui pourraient advenir pour l'ensemble de la classe : le bruit, les oppositions, les autorisations spécifiques pour ce seul élève.

L'inquiétude est d'autant plus forte que la situation n'est pas conforme à ce que vous projetez qu'elle soit, que votre rôle habituel d'enseignant est décalé.

Ce qu'on attend de l'enseignant de la classe est de prendre en compte la situation plus générale de **l'enfant**, pour être en mesure de proposer des situations d'apprentissages adaptées pour **l'élève**.

L'enseignant est un expert de l'apprentissage : c'est cette maîtrise qui est mise à contribution, sur des objets d'apprentissage qui peuvent être éloignés des programmes, mais qui se réfèrent toujours au socle commun.

**Si la CEJH a validé et notifié le parcours de scolarisation par une poursuite de la scolarité en classe ordinaire et non avec enseignement spécialisé, alors vos adaptations seront des réponses aux besoins de l'élève qui vous est confié.**

Ce guide vous aidera à questionner ses besoins et vos adaptations.

## Quel est le rôle de l'accompagnateur de vie en milieu scolaire ?



L'accompagnateur de vie en milieu scolaire est employé par une association : APAHL, AVA, GIP-UPH, Fleur de vie. Il assure ses missions sous la responsabilité de son employeur, en lien avec le directeur de l'école, l'enseignant de la classe et la famille.

Ses missions sont définies dans une **lettre de mission**.

Les besoins de l'enfant qui mobilisent la présence de l'AV et les modalités d'accompagnement sont précisés dans le **feuillet « demande d'AV »** du dossier de handicap ; le directeur ou le secrétaire de CCEP en ont une copie et peuvent vous le transmettre s'il n'est déjà en votre possession.

### **Ses missions portent sur :**

- assurer les conditions de sécurité et de confort ;
- aider aux actes essentiels de la vie quotidienne ;
- favoriser la mobilité ;
- accompagner l'enfant dans les activités de la vie sociale et relationnelle ;
- coopérer au suivi du PSI.

Sur le plan des apprentissages, l'accompagnateur de vie en milieu scolaire seconde les adaptations conçues par l'enseignant et rend compte de leur usage par l'élève.

Ces adaptations et accompagnements sont « révisables et visent à évoluer vers un gain d'autonomie pour l'élève.

### **L'AVS n'est pas :**

- chargé de concevoir ou de proposer des adaptations quand l'activité de la classe n'est pas accessible à l'élève ;
- une aide pour la classe. Il agit au profit de l'élève qui lui est confié par notification de la CEJH-NC ;
- responsable, seul, de l'élève. Les enseignants demeurent responsables de tous les élèves sur le temps scolaire (classe, récréation...).

## Points de vigilance dans la collaboration AV-enseignant

d'après Marie Toullec-Théry Université de Nantes

- ***Souvent, l'AV agit en même temps que le professeur***, privant de ce fait l'élève en situation de handicap d'une part des interactions avec le professeur.

⇒ *s'interroger sur la façon de favoriser les interactions directes avec l'enseignant et les camarades.*

- ***Une position spatiale de l'AV non questionnée*** : l'AV est très majoritairement à une distance intime de l'élève qu'il accompagne.

⇒ *s'interroger sur les temps et la place de l'AV dans la classe.*

- ***Des aménagements des situations d'apprentissage non anticipés*** : souvent les aménagements de l'enseignant s'en tiennent en la répétition ou la reformulation de la consigne. Les adaptations, c'est-à-dire l'accessibilité de la situation d'apprentissage à l'élève en situation de handicap, sont donc souvent laissées aux soins de l'AV.

⇒ *s'interroger en amont sur les adaptations possibles pour les anticiper.*

**Source** : Toullec-Théry, M. (2012). *Les relations entre enseignant et Auxiliaire de Vie Scolaire dans la scolarisation des élèves en situation de handicap. Notes du CREN n°10*



## **Fiches pratiques**

### **1<sup>ère</sup> partie :**

#### **Un accueil qui s'anticipe**

## Fiche Pratique numéro 1

# Connaitre les partenaires et collaborer au projet de l'enfant



Elève : ..... Classe : ..... Année :

### 1. Les interlocuteurs de l'école :

Fonction	Nom / coordonnées
Secrétaire de CCEP	
Psychologue scolaire	
Médecin scolaire	
Enseignant spécialisé ressource	

### 2. Les autres partenaires :

Fonction	Nom
Éducateur	
Ergothérapeute	
Orthophoniste	
Orthoptiste	
Psychiatre	
Psychologue	
Psychomotricien	

## Fiche Pratique numéro 2

### Recueil d'informations



*L'année qui précède, l'élève peut déjà être en situation de handicap reconnue par la CEJH-NC. En lien avec le directeur et le secrétaire de CCEP, j'assure au maximum la continuité de son parcours.*

*En cas de première reconnaissance de handicap, je participe avec tous les partenaires à la construction du projet de l'enfant.*

1. Je participe autant que possible à l'équipe éducative en fin d'année N-1, pour réaliser un tuilage avec tous les partenaires.
2. Je rencontre l'accompagnateur de vie en milieu scolaire de l'année N-1
3. Si l'organisation le permet, j'observe l'élève en situation d'apprentissage en N-1.
4. Au plus tard lors de la pré-rentrée, je prends connaissance du dossier scolaire de l'élève et notamment du **PSI** et de la **demande d'AV** présentée en CEJH-NC.
5. Je rencontre la famille.
6. Pour mieux connaître le **profil du handicap**, je consulte les ressources à ma disposition (site DENC notamment). Je cherche à mieux appréhender ce que je peux demander à l'enfant, les compétences qu'il peut ou au contraire est en impossibilité de mobiliser.

**Ressources** : site DENC - <https://denc.gouv.nc/ressources-pedagogiques-besoins-educatifs-particuliers/les-ressources-pour-les-besoins>

## Fiche Pratique numéro 3

### Appréhender la situation de handicap de l'élève



En appui sur toutes les informations recueillies auprès de l'enseignant précédent, des parents, des partenaires, des documents de suivi de l'élève, de mes recherches et avec l'appui de l'enseignant spécialisé je peux compléter les éléments suivants :

#### **Particularités sensorielles : quels sont les éléments à prendre en compte vis-à-vis des particularités énoncées ?**

- Tolérance au bruit :
- Rapport à la lumière :
- Rapport au contact physique :
- Rapport au contact oculaire / aux regards :
- Rapport au toucher :
- Autres :

---

---

#### **Vie quotidienne :**

- Soins d'hygiène courante (lavage des mains, accompagnement aux toilettes...)
- Transferts / mobilité.
- Matériel spécialisé (attelle, corset,...) Lesquels :

- 
- Régime alimentaire spécifique.
  - PAI à consulter.
  - Autres :

---

---

**Vie de classe :**

- Fatigue et besoin de repos, rythme.
- Expression orale, prononciation : communique par pictogrammes, par sons, par mots, par phrases ?
- Motricité fine - praxie : se sert d'une main ? Des deux ? Coordination œil/main efficace ? Difficultés en motricité fine ?
- Besoin de bouger.
- Autres :

---

---

**Gestion de crise :**

- Protocole à consulter / à mettre en place.\*
- Solutions d'apaisement (sortie de classe, accueil dans une autre classe, objet à manipuler, activité d'apaisement,...). Lesquelles ? :

-----

- Outils de gestion du comportement (code couleur, contrat,...) Lesquels ? :
- Autres :

\*[https://denc.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/situation\\_de\\_faits\\_de\\_violence\\_emanant\\_dun\\_eleve\\_-\\_gestion\\_de\\_crise\\_-\\_protocole\\_durgence.pdf](https://denc.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/situation_de_faits_de_violence_emanant_dun_eleve_-_gestion_de_crise_-_protocole_durgence.pdf)

**Récréation / cantine ?**

- L'élève a-t-il des besoins spécifiques ? calme, défouloir...
- L'organisation lui permet-elle de jouer avec les autres ? (jeux coopératifs calme, actifs, créatifs...).

**Ce qui l'aide en classe**

**Ce qui ne l'aide pas / qui l'empêche d'être disponible et d'apprendre**

## Fiche Pratique numéro 4

### Sensibiliser les élèves de l'école, de la classe à la situation de handicap

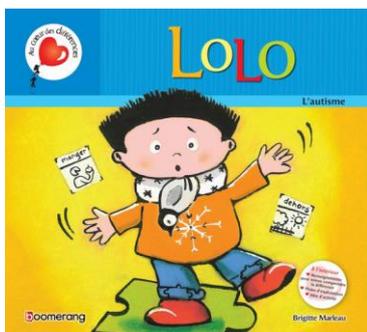


Il est important que des mots soient posés sur la situation de handicap de l'élève accueilli auprès des autres camarades.

Le psychologue scolaire peut être sollicité pour intervenir directement et/ou me conseiller.

Des temps d'échange peuvent être légitimement organisés si les camarades se questionnent.

### Des exemples d'albums pour faire émerger les questions :



**Collection :** Au cœur des différences

**Auteur:** Brigitte Marleau

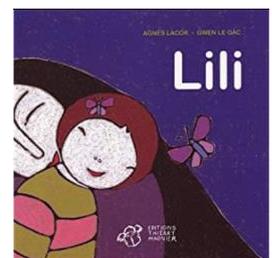
**Illustrateur:** Brigitte Marleau

Thème : l'autisme : Moi, je m'assois en arrivant à la garderie. Mais Lolo, quand il arrive dans le local, sur la pointe des pieds, il se met à danser. Lolo ne comprend pas les mots... Il faut lui montrer un dessin ou une photo.

**Auteur :** Agnès Lacor

**Illustrateur :** Gwen le Gac

Une petite fille trisomique, est présentée par son frère ou sa sœur, avec amour et fierté. Thierry Magnier, 2001.



**Auteur:** Christine Teruel

**Illustrateur:** Julie Eugène

Avec beaucoup d'humour, ce livre nous sensibilise sur les difficultés au quotidien des enfants ayant des troubles de la coordination : la dyspraxie.

**Ressources :** Une bibliographie fournie

## Fiche Pratique numéro 5

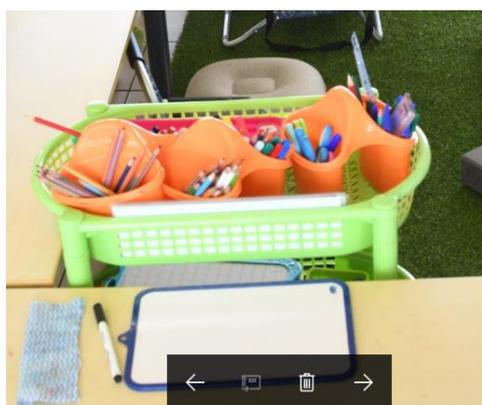
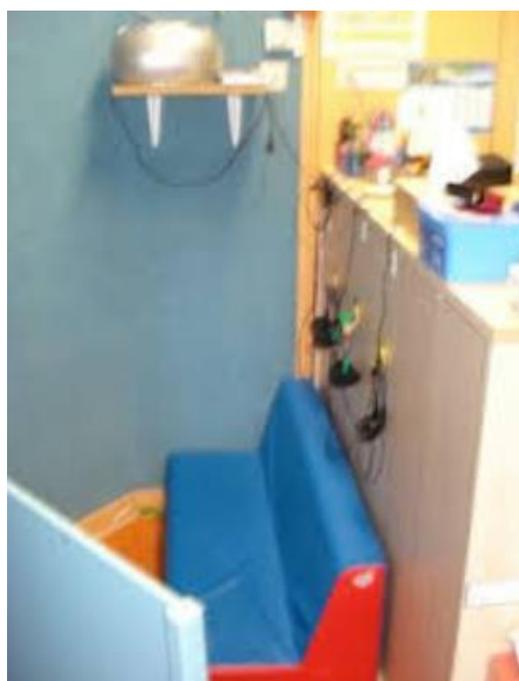
### Aménager l'espace et l'environnement d'apprentissage



Je questionne la possibilité d'aménager un coin de repli, mais aussi les activités de transition car le changement d'activité peut être difficile.

Quelle sera la place pour l'élève en situation de handicap dans la classe ?  
Pour son Accompagnateur de Vie ?

Quelle place pour l'outil numérique (tablette, ordinateur...) ? Quelles activités pour les apprentissages, l'attention, la mémorisation ?



### **Ressources** : conseils pour l'aménagement de l'espace et du temps

Extraits du séminaire DESED 2017





En lien avec le directeur, une **équipe éducative** est organisée avec la famille pour définir l'organisation de l'accueil de l'élève en cas d'absence de l'accompagnateur de vie en milieu scolaire.

### 1. Adaptations de l'emploi du temps de l'enfant

L'emploi du temps peut-être respecté en l'absence d'AVS avec les adaptations suivantes :

**Temps : en classe, récréations, repas, sieste, temps de soin, d'hygiène, déplacements...**

<b>temps</b>	<b>Adaptation envisagée</b>	<b>A anticiper</b>

### 2. Adaptations nécessaires en temps de classe

J'interroge, en appui sur le référentiel AV : la sécurité, le confort, les actes essentiels de la vie, les déplacements, les activités d'apprentissage, les activités de la vie sociale et relationnelle...

En appui sur le référentiel PSI : les adaptations matérielles / pédagogiques à inscrire dans la durée, l'organisation des temps de pause, le matériel adapté...

<b>Point</b>	<b>Adaptation envisagée</b>	<b>A anticiper</b>

### 3. Adaptations pour la famille

**Emploi du temps de l'élève** : on pourra envisager que la famille prenne en charge l'élève dans le cadre défini ci-après : temps anticipé (fatigabilité...), temps de crise, temps spécifique (hygiène, déplacements...)

**Lien avec la classe** : temps de l'accueil, de la sortie...

## **Fiches pratiques**

### **2<sup>ème</sup> partie :**

#### **Un accueil qui s'accompagne**



Le **Parcours Scolaire d'Inclusion (PSI)** de l'enfant est un document officiel du dossier de handicap. Le premier PSI est écrit à l'occasion de la reconnaissance de handicap de la CEJH-NC par l'équipe éducative (si la reconnaissance de handicap n'est pas déjà faite). Toutefois chaque élève en situation de handicap doit avoir un PSI rédigé en début d'année. Celui-ci est transmis au secrétaire de CCEP.

Selon la nature des restrictions d'autonomie de l'élève, les objectifs seront plus ou moins éloignés de ceux du groupe classe. Toutefois, dans l'esprit d'une école inclusive, il conviendra de réfléchir plus particulièrement :

- **Aux priorités d'apprentissage** : social et relationnel, communication, émotionnel et attentionnel, moteurs, cognitifs en se posant la question « qu'est-ce qui est indispensable à l'avenir de cet élève ? ». Pour certains élèves, l'indispensable sera en priorité de gérer la communication avec un pair pour sa vie sociale à venir, tandis que pour un autre enfant, les apprentissages cognitifs seront prioritaires. Ces priorités sont à définir en équipe.
- **A la nature des apprentissages en lien avec le socle commun** : permettre à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible.
- **A leur progressivité** : définir une progression explicite et suffisamment fine des compétences à construire, pour qu'en fin de période il soit possible de quantifier un réel progrès.

Les objectifs d'apprentissages sont fixés par l'enseignant de la classe. Dans le cas de figure où l'enseignant a du mal à prioriser un champ plutôt qu'un autre, l'aide d'un enseignant spécialisé (personne-ressource) ou d'un conseiller pédagogique peut être sollicitée.



**Le projet est mis en œuvre à partir d'un travail réflexif tenant compte de la place de l'AV, s'il y en a un, et des adaptations nécessaires (L'APDA – Cycle 3 – peut aider à leur rédaction).**

Outre les renseignements administratifs et le projet pédagogique de l'élève, l'enseignant de la classe qui accueille un élève en situation de handicap sera particulièrement vigilant à plusieurs points :

- L'élève peut bénéficier de matériel spécifique dont il faudra tenir compte dans l'organisation de la classe (plan incliné, verticalisateur...)
- L'emploi du temps de l'élève sur les temps scolaires - et périscolaires, le cas échéant - met en exergue la place de l'AV, lorsqu'il y en a un. Il conviendrait de réfléchir aussi aux conditions d'accueil de l'élève en cas d'absence ponctuelle de l'AV (cf. Fiche n°10)

L'emploi du temps de l'élève peut faire l'objet de modifications. Elles seront toujours communiquées au secrétaire de CCEP si elles affectent le temps de scolarisation de l'élève (prises en charge extérieures avant l'entrée à l'école ou avant la fin des cours, par exemple).

- L'organisation des temps de pause : cantine, récréations...

Organisation des temps de pause :

	Présence de l'AV	Prise en compte du besoin particulier de l'élève en concertation avec les AV et la caisse des écoles (pour la cantine) pour le 1 <sup>er</sup> degré / avec la Vie Scolaire pour le 2 <sup>nd</sup> degré	Mode de communication : oral, dessin, langue des signes, aide via le LPC, ...
A la cantine			
En récréation			

MATERIEL ADAPTE

En fin d'année un bilan est réalisé, il servira de point d'appui au projet de l'année suivante.

**Ressources** : site DENC - Document d'accompagnement PSI 2022 - situation de handicap en classe ordinaire



### 1. L'emploi du temps de l'AV

Adossé à l'emploi du temps de la journée pour la classe, cet outil renseignera l'AVS sur vos attendus (expliquer, entraîner, observer...) et proposera des activités adaptées pour les temps ciblés (cf. répertoire d'activités).

### 2. Le carnet de liaison avec l'AV

Mémoire de la communication entre les adultes au soutien du progrès de l'élève, le carnet contiendra tout élément susceptible d'éclairer la compréhension des situations.

La **fiche de relevé pour l'AV** en sera un élément de suivi majeur :

Suivi de la réalisation des activités par l'élève : l'élève a réussi .... (lorsque l'élève n'a pas finalisé, expliquer)

activité	Seul	Outil	Tuteur	AVS	Enseignante	Outil mobilisé	Aide pour			Type d'aide Répéter, lancer l'activité, proposer une autre façon de faire, montrer un exemple...	
							Consigne	Attention			Réalisation
								punctuelle	régulière		
							P	R			

### 3. Le répertoire d'activités identifiées par compétences

Les activités adaptées aux élèves, repérées et partagées, seront régulièrement alimentées et discutées entre l'AV et l'enseignant.

Ces activités seront aussi bien des jeux, que des activités sensorielles ou motrices, des exercices pour les apprentissages, des activités entraînant l'attention, et pourront mobiliser des ressources numériques.

Le repli ou de détournement (en cas de crise par exemple) seront également anticipés pour faire partie de ce répertoire.

**Construire activement l'autonomie de l'élève  
et accompagner son émancipation**



La présence de l'accompagnateur de vie est une mesure d'aide humaine destinée à accompagner l'autonomisation de l'enfant. **Elle doit donc être anticipée dès le début comme une aide transitoire, avec la visée de cet enfant ou jeune adulte qui un jour s'insérera seul dans la vie sociale et professionnelle.**

Ce désétayage progressif doit être actif, pensé et réfléchi. Sa réussite sera complète lorsque l'enfant sera en capacité à évoluer sans aide humaine.

**1. Repérer les signes annonciateurs de fatigue, de crise et les partager**

Etape essentielle, le décryptage de ces signes constitue une véritable révolution pour établir une relation de qualité. Pour exemple, voici un tableau d'aide à l'objectivation :

Prénom de l'élève	Ce que j'observe	A quel(s) moment(s) je l'observe ?	Que faire ?

Ces signes décryptés il sera important de les partager avec l'élève, sa famille autant que possible, afin qu'il puisse à terme mieux se connaître et savoir ce qu'il est en capacité à demander, ou dire de sa disponibilité. L'outiller c'est contribuer à l'autonomiser.

## **2. Favoriser le lien direct enseignant-élève**

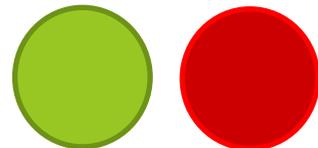
**Et si les consignes ne passaient plus par l'AV ?** Par lesquelles pourrai-je commencer ? Comment ? Que faudra-t-il changer (consigne écrite au tableau/sur la table, avec pictogrammes pour tous / pour l'élève seul, en me déplaçant face à l'élève pour qu'il puisse lire sur mes lèvres...) ?

**Et si les questions de l'élève s'adressaient directement à l'enseignant ?** Que faudra-t-il changer ? (temporalité des exercices pour être en synchronie avec le groupe classe, adopter des codes de communication communs avec les autres élèves de la classe...) ?

**Un outil à tester :** pour aider l'élève à identifier son interlocuteur direct, enseignant ou AV.

Deux indicateurs de couleur que porteront l'enseignant et l'AV :

- indicateur rouge : interlocuteur non disponible
- indicateur vert : interlocuteur à écouter, solliciter



## **3. Favoriser le lien direct élève-camarades de la classe ?** (cf. encadré p.25)

Et si l'accompagnateur était un autre élève ? Et si la mise en rang était assurée par des camarades ? Et si l'AV par moment n'était plus en proximité intime de l'élève ?

Le répertoire des possibilités pourra s'enrichir en appui sur le protocole de réflexion « d'organisation de l'accueil de l'enfant en cas d'absence de l'AVS » (cf. partie 1).

## Annexes

### A propos du tutorat

Quelques points de vigilance pour mettre en place un tutorat efficace.

**Le tuteur est :**

- un élève volontaire,
- qui aide sur une tâche précise,
- pendant une durée déterminée,
- et qui sera à son tour tutoré.

Le tutorat ça s'entraîne.

**Ressources :** « *Le tutorat, richesses d'une méthode pédagogique* »  
d'Alain Baudrit



### A propos de la procédure de reconnaissance de handicap

DENC : Circulaire 2018 relative à la préparation de l'école inclusive (29/06/2018) – pages 7 et 8

<https://denc.gouv.nc/textes-de-referance/circulaires-et-lettres-de-cadrage>

DASS : Commission des Enfants et des Jeune en situation de handicap de Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC)

<https://dass.gouv.nc/handicap-et-dependance/la-commission-des-enfants-et-des-jeunes-handicapes-de-nouvelle-caledonie-cejh>

(documents institutionnels procédures et dossier)

## Glossaire

**APDA** : Aménagements et adaptations Pédagogiques pour les Difficultés d'Apprentissage

**ASH** : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap

**AV** : Accompagnateur de Vie en milieu scolaire (Handicap)

**BEP** : Besoins Educatifs Particuliers

**CAPPEI** : Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive

**CCEP** : Commission de Circonscription de l'Enseignement Primaire

**CEJH-NC** : Commission pour les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap de Nouvelle-Calédonie

**CLIS** : Classe d'Intégration Scolaire

**DESED** : Dispositif des Enseignants Spécialisés pour les Elèves en Difficultés

**ESI** : Enseignants Spécialisés Itinérants (Handicap)

**PAS** : Projet d'Aide Spécialisé (DESED)

**PSI** : Parcours Scolaire d'Inclusion

**ULIS** : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire